



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 08 décembre 2025 au complexe scolaire à 20h00

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 525
- Electeurs présents : 50

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du jeudi 6 novembre 2025, N° 39.

Assemblée communale ordinaire

LUNDI 08 DECEMBRE 2025 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Présentation des résultats de la planification financière 2020–2029 par la fiduciaire BDO
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins ruraux
4. Discuter et voter un crédit de CHF 550'000. – destiné à la réfection de routes communales agricoles ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
5. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026
6. Informations et communications du Conseil communal
7. Divers

Prennent part à cette assemblée ce soir 50 personnes.

Le Président fait part de l'absence de M. Damien Riat, excusé pour des raisons médicales.

Il propose ensuite la nomination de deux scrutateurs, à savoir Mme Evelyne Etique et M. Mathieu Piquerez.



Il est alors demandé à l'assemblée de se prononcer, par un vote à main levée, sur cette proposition.

Les scrutateurs sont désignés à la majorité manifeste.

Le Président propose de soumettre une motion d'ordre au vote, conformément à l'article 18, alinéa 3, du règlement d'organisation. Cette motion vise à limiter à deux le nombre d'interventions par personne et par sujet.

Les citoyens favorables à cette motion sont invités à lever la main.
La motion est adoptée à la majorité manifeste.

Le Président de l'assemblée procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour et invite les participants à formuler d'éventuelles remarques ou propositions.

Aucune observation n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.

Le président informe l'assemblée que le procès-verbal a été rendu public, à la fois sur le site internet communal et au secrétariat communal.

Le vote est ensuite ouvert : les personnes qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2025 sont invitées à le manifester par un levé de main.

Le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.

2. Présentation des résultats de la planification financière 2020–2029 par la fiduciaire BDO

Michel Vallat, maire, explique brièvement pourquoi le conseil communal a décidé d'établir une planification financière. Lors de l'assemblée, un citoyen a demandé si la commune disposait d'un plan financier. En réponse, le maire a précisé qu'il n'existait pas de plan financier global, mais qu'un plan d'investissement pour la législature était disponible sous forme de tableau Excel.

Le citoyen a rappelé la directive cantonale n° 12, imposant l'élaboration d'un tel plan. Cette obligation a été confirmée par le service des communes et la fiduciaire BDO. A cette date-là il est précisé que 75 % des communes du canton du Jura n'en disposaient pas encore.

Suite à cette intervention la commune a donc mandaté la fiduciaire BDO pour établir un plan financier.

Mme Catherine Baud et M. Benoît Andrey présents ce soir, vont présenter la planification financière.



Présentation de la planification financière en PDF

Suite à cette présentation, la parole est donnée à l'assemblée.

Question de d'un citoyen : Dans l'analyse des charges, les coûts liés à l'eau et aux eaux usées sont-ils pris en compte, en particulier en ce qui concerne les investissements à venir ?

Réponse de M. Michel Vallat, maire : Un fonds de renouvellement pour l'eau et les eaux usées est effectivement prévu. Des investissements sont programmés pour les cinq prochaines années.

Aucune autre question n'est soulevée.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'entretien des chemins ruraux

Le conseiller communal, Jean-Claude Rérat présente le point 3.

Présentation du nouveau règlement concernant l'entretien des chemins ruraux en PDF

Suite à cette présentation la parole est donnée à l'assemblée et afin de répondre aux questions éventuelles concernant le nouveau règlement, le conseil communal a invité M. Claude Ciocchi du service des infrastructures.

M. Ciocchi prend la parole et rappelle que son rôle est celui d'instance de haute surveillance. Il explique que les améliorations foncières visent à instaurer un système permettant l'entretien des ouvrages, lesquels se dégradent avec le temps et nécessitent des réinvestissements. De nouveaux investissements sont prévus dès 2025. Le nouveau règlement permet de mettre à jour l'ancien tout en clarifiant les règles en vigueur. Il souligne que la part communale y joue un rôle majeur et que l'orientation de la commune est clairement définie, avec pour objectif d'alléger la charge pesant sur le secteur agricole.

Le règlement délimite le périmètre de contribution ainsi que les interventions à réaliser à l'intérieur de ce périmètre, selon trois niveaux distincts. Il précise qu'en l'absence de règlement, l'octroi de subventions ne serait pas possible. À cet égard, il a été décidé de grouper le premier ensemble de chemins à rénover dans la commune de Bure avec le toilettage du règlement, ce qui revêt une grande importance. Cette démarche est supervisée en collaboration avec le service de l'économie rurale et le service des communes.

En tant qu'instance de haute surveillance, M. Ciocchi conclut en affirmant que ce qui est présenté ce soir a été dûment approuvé.



Question d'un citoyen : Il demande pourquoi le village a été exclu du périmètre de contribution, alors que dans certaines communes il est inclus.

Réponse de M. Claude Ciochi : Il précise que le périmètre concerne l'entretien des chemins ruraux et des ouvrages liés aux améliorations foncières. Tout ce qui se situe en zone à bâtir en est exclu, les deux domaines étant distincts. Dans toutes les communes jurassiennes, les zones à bâtir sont sorties du périmètre.

Nouvelle question d'un citoyen : Il relève que, dans les communes de Lugnez et Dampfreux, la zone à bâtir est incluse, précisant que la révision des remaniements parcellaires y est en cours et qu'il s'agit d'un fonds d'entretien.

Réponse de M. Claude Ciochi qui indique que, dans les communes mentionnées, un toilettage du règlement est actuellement en cours. D'ici 2030, tous les remaniements parcellaires du canton du Jura devront être relancés, représentant un investissement d'environ 40 millions de francs, dont 75 % sont subventionnés. En Haute Ajoie, ces remaniements ont impliqué jusqu'à cinq générations de propriétaires dans des échanges parcellaires.

Il est précisé qu'il s'agit ici d'un cadastre épuré, permettant une mise à jour (« relooking ») ouvrant l'accès aux subventions. La durée de vie des ouvrages est estimée entre 30 et 40 ans, avec une participation cantonale à hauteur de 52 %.

Question d'un citoyen : Il demande sous quel règlement relèvent les chemins communaux situés dans le centre bâti.

Réponse de Michel Vallat, maire : la question ne s'est pas encore posée. Il rappelle qu'il y a 3 à 4 ans, le chemin de la déchetterie a été réalisé pour un coût d'environ CHF 300'000.–, sans bénéficiaire de subventions.

Le président soumet au vote l'approbation du nouveau règlement concernant l'entretien des chemins ruraux. L'approbation est demandée par vote à main levée.

L'assemblée communale accepte le nouveau règlement à la majorité évidente !

- 4. Discuter et voter un crédit de CHF 550'000. – destiné à la réfection de routes communales agricoles ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt**

Le conseiller communal, Jean-Claude Rérat présente le point 4.

Présentation du projet en PDF

Suite à cette présentation la parole est donnée à l'assemblée :

Question d'un citoyen : Il s'interroge sur le chemin figurant sur le plan cantonal, qui semble être réalisé en deux parties. Quel est le projet exact ?

Réponse de Jean-Claude Rérat, conseiller communal : La commune applique des critères de priorisation liés aux finances. Concernant les 20 mètres restants, les travaux seront examinés lors de l'exécution. La conduite d'eau



n'est pas concernée par le remplacement. Des choix ont dû être faits et les travaux s'arrêtent à un certain point.

Nouvelle intervention d'un citoyen : Il souhaite savoir pourquoi les travaux s'arrêtent là, alors qu'il resterait 20 mètres jusqu'à la maison, et pourquoi ne pas profiter de la présence des équipes pour terminer ce tronçon. Réponse de Jean-Claude Rérat, conseiller communal : Les critères de priorisation et les contraintes financières imposent de faire des choix. Le terme « bloc » fait référence aux cinq chemins sélectionnés pour être refaits en priorité.

Question de d'une citoyenne : Les travaux effectués vont-ils supporter le poids des tracteurs actuels ?

Réponse de M. Jean-Claude Rérat, conseiller communal : Oui. Les chemins dégradés sont très sollicités, tandis que le chemin de la Buratte l'est moins. Les coffres datant d'il y a 30 ans ont été analysés au niveau de la sous-couche. Les travaux et le macadam sont dimensionnés pour supporter le tonnage actuel des tracteurs.

Intervention de M. Claude Ciocchi : À l'époque du remaniement parcellaire, les chemins étaient prévus pour les chevaux, alors qu'aujourd'hui les charges sont beaucoup plus importantes, particulièrement en Ajoie. L'entretien nécessite une largeur de 4 m pour éviter que les tracteurs n'endommagent les banquettes. L'option choisie d'un chemin en béton, d'une durée de vie d'environ 80 ans, représente le meilleur compromis qualité/prix et est dimensionnée pour des charges allant jusqu'à 40 tonnes.

Vote : La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter un crédit de CHF 550'000 destiné à la réfection des routes communales agricoles et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt. Les personnes favorables sont priées de le manifester par un levé de main.

Résultat du vote : le crédit de CHF 550'000.- destiné à la réfection des routes communales agricoles est accepté à la majorité évidente.

5. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026

Présentation du budget en PDF

Suite à cette présentation, la parole est donnée à l'assemblée :

Question d'un citoyen qui souhaite obtenir des précisions concernant l'article 6, relatif au trafic, au transport et aux télécommunications. En particulier, il interroge sur les contributions de BKW Énergie, dont le montant de CHF 32'000.- est inscrit au budget 2026. Il souhaite savoir si un versement est prévu dans le fonds alloué à la section énergie.



Réponse de Mme Nadia Frossard, caissière : Un montant de CHF 38'000.- est affecté à un fonds. Ce fonds est exclusivement réservé à des travaux liés à l'énergie et ne peut être utilisé que pour ces fins spécifiques.

Aucune autre question n'a été soulevée concernant le budget.

Le président procède à la lecture des taxes communales.

Présentation des taxes communales en PDF

L'assemblée n'ayant plus de questions, les votes relatifs au point 5 de l'ordre du jour peuvent maintenant commencer.

Premier objet : Approbation des taxes communales et de la quotité d'impôts, conformément à la présentation.

Résultat du vote : Les propositions sont adoptées à la majorité absolue, sans aucune opposition.

Deuxième objet : Approbation du budget 2026, qui prévoit un excédent de charges de CHF 40'765.00, conformément à la présentation.

Résultat du vote : Le budget 2026 est approuvé à la majorité absolue, sans opposition.

6. Informations et communications du Conseil communal

Présentation des informations et communications en pdf

Suite à cette présentation, la parole est donnée à l'assemblée

Un citoyen prend la parole concernant le magasin et demande ce que la commune peut faire financièrement et concrètement pour sauver le magasin ? Michel Vallat, maire répond que la commune actuellement a une compétence de CHF 15'000.--.

Un citoyen soulève la question de savoir si le conseil attend l'accord de l'assemblée pour acheter le bâtiment et le proposer à un futur tenancier ?

Michel Vallat, maire, explique qu'il attend une demande de la population et que l'achat du bâtiment n'est pas envisagé. Si un changement de tenancier a lieu, le commerce devra être revitalisé. Il propose de discuter des solutions sur mandat de l'assemblée.

Une citoyenne se renseigne sur le prix de la location : cette dernière est de CHF 1'200 par mois, ce qui semble raisonnable.

Michel Vallat, maire, précise que la question initiale n'a pas été répondue. Il demande si l'assemblée est prête à autoriser le conseil à prendre des mesures pour relancer le magasin, tout en sachant que le propriétaire est d'accord pour un bail à durée limitée (type 3-6-9).



Hervé Vallat, conseiller communal, propose un vote d'intention pour savoir si la population soutient l'idée que le conseil communal poursuive les démarches pour rouvrir le magasin, ou si l'assemblée préfère que le processus suive un autre chemin.

Un vote d'intention est finalement organisé. La majorité de l'assemblée approuve l'engagement du conseil pour trouver des solutions visant à rouvrir le magasin, avec un seul avis contraire.

Présentation de l'unité d'accueil psycho-éducative, la parole est donnée à M. Genin, directeur de l'UAP ! Projet cantonal. 3 lits d'hébergement dans la maison de M. Julien Daucourt, période limitée à 6 mois pour une réintégration sociale de ces jeunes.

La parole n'étant plus demandée, on passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Divers

Un citoyen signale que lors de cérémonies religieuses, les voitures se garent dans la rue transversale à sa maison, empêchant les habitants de sortir de chez eux. Il demande s'il serait possible d'interdire le stationnement dans cette rue pendant ces événements.

Jean-Claude Rérat, conseiller communal répond qu'il prend note de sa question, qu'il l'étudiera et reviendra vers lui avec une solution.

Clôture de l'assemblée :

La parole n'étant plus demandée, le président remercie le personnel de l'administration communale, l'ensemble des personnes présentes et tout particulièrement les membres du conseil communal.

- L'assemblée est levée à 22h40.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier